

## Rapport de majorité N° 230/2020

### Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Alexandre Démétriadès intitulé « Pour une animation de la place des Marronniers en été »

Demande d'un crédit de CHF 130'000.- pour la mise en place d'une phase test sur 2 ans

---

Nyon, le 19 mai 2021

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission s'est réunie une première fois le 12 janvier 2021. Etaient présents Madame Taïna Pieren et Messieurs Alexandre Démétriadès, Dominique Karlen, Christos Kornaros, Vincent Buccino, Gustave Dutruy, Victor Allamand et Marco Carezza (président-rapporteur).

La Municipalité était représentée par Madame la Municipale Stéphanie Schmutz, accompagnée par Madame la Cheffe de service Odile Rochat. Qu'elles soient ici remerciées pour leur présence et leurs réponses.

La Commission s'est réunie une deuxième fois le 23 février 2021. Tous les membres précités de la Commission étaient présents.

Pour rappel, le présent préavis porte sur une demande de crédit de CHF 130'000.- destinée à financer une phase test de deux ans pour mettre à disposition des associations intéressées l'infrastructure nécessaire à divers types d'animations sur la place des Marronniers.

#### **I. Questions de la Commission**

Le présent chapitre détaille les questions posées par les commissaires et les réponses qui y ont été apportées par la Municipalité.

##### **a. Questions en lien avec l'animation passée de la place et l'éventuelle reprise de l'activité par une nouvelle association**

Au temps où l'association des Marronniers s'occupait d'animer la place le dimanche, est-ce que la commune fournissait déjà des services à l'association ?

- En effet, la Ville fournissait certains services d'appui, par exemple en installant des toilettes sèches. Néanmoins, l'association avait son propre matériel.

Ne faudrait-il pas laisser une association existante animer cette place ?

- Certaines associations se sont proposées avec des projets clé en main suite au postulat du Conseiller Démétriadès. Mais la Ville ne souhaite pas confier l'animation à une seule association. Ainsi, la Ville pourra avoir la garantie d'un programme d'animation varié. Par ailleurs, la Ville a la volonté d'équiper la place durant la belle saison avec ses propres infrastructures, lesquelles seront également utilisables pour d'autres manifestations.

Peut-on compter sur une relance de l'association des Marronniers qui animait la place ? Est-ce que la Ville de Nyon aurait connaissance d'un éventuel projet de relance de l'activité de cette association ?

- Dans son idée première, la Ville envisageait de renforcer sa collaboration avec l'association des Marronniers. Toutefois, l'association des Marronniers n'existant plus, la Ville de Nyon ne compte plus attendre une relance des activités par un acteur associatif du même genre et souhaite élargir le cadre des possibilités d'animation de cette place en offrant des infrastructures à divers types d'associations et de milieux culturels.

**b. Questions relatives à l'activité de coordination et de mise à disposition d'infrastructures de la Ville de Nyon**

Quel sera le rôle de la Ville de Nyon dans le cadre de cette phase test ? L'administration communale sera-t-elle impliquée dans l'organisation des événements ou s'agira-t-il d'un simple rôle de coordination ?

- La Ville ne fera qu'autoriser et coordonner les événements qui lui seront proposés, mais elle ne va en aucun cas organiser les manifestations. Le Service Sports, Manifestations et Maintenance a une solide expérience et des directives internes pour décider de l'admission d'événements organisés par des acteurs privés. L'admission des événements qui seront proposés sur la place des Marronniers n'y dérogera pas.
- La Municipalité rappelle que le Service Sport, Manifestations et Maintenance travaille étroitement avec la Police Nyon Région (PNR). Pour chaque manifestation, la PNR est consultée et elle doit donner son aval avant l'organisation de l'événement.

Quelle sera l'utilité de l'engagement d'un stagiaire dans le cadre du présent préavis ?

- Afin de garder la main sur la planification et la coordination des différents événements, tout en tenant compte de la charge de travail supplémentaire engendrée par lesdites tâches, la Municipalité propose l'engagement d'un stagiaire qui sera en charge de la planification des événements, sous la supervision d'autres collaborateurs de l'administration.

**c. Questions relatives à la sécurité et aux incivilités récurrentes sur la place des Marronniers**

Plusieurs commissaires s'inquiètent d'une éventuelle hausse des incivilités sur l'Esplanade des Marronniers en cas d'acceptation du préavis. Ils se basent sur les rassemblements d'adolescents et de jeunes adultes qui ont déjà lieu sur cette place en soirée et qui engendrent régulièrement des nuisances pour le voisinage. La question du *littering* dont est victime la place est également soulevée.

Après sa première séance, la Commission a adressé à la Municipalité la question suivante par courriel : « serait-il possible que la Commission reçoive un résumé de la prise de position de Police Nyon Région sur le préavis 230/2020 ? En substance, la Commission souhaiterait obtenir davantage de détails sur les raisons qui ont permis à la PNR d'émettre un avis favorable vis-à-vis du préavis en question. »

La réponse de Madame la Municipale Roxane Faraut Linares est reproduite ci-dessous :

*Les manifestations se dérouleront jusqu'à 21 heures en semaine et 22 heures le week-end. A rappeler que les nuisances ont été une source de problème depuis plusieurs années et, en 2020 jusqu'à la fin des beaux jours, malgré nos actions répétées les troubles dénoncés par les voisins ont régulièrement dépassé les limites acceptables. Ainsi, cette proposition permet de respecter notre article 29 du RIGP et d'éviter des plaintes des habitants concernant les nuisances. De plus, les heures proposées sont en cohérence avec nos Opération Notte Capitano et Lacrondo ainsi que le travail effectué par les correspondants de nuit et pairs du SELOC sur le terrain.*

*Offrir une réelle affectation à ce lieu, permettra certainement un changement de fréquentation. Il est proposé un espace culturel avec une variation des activités. Dans le projet, les manifestations seront organisées par différentes associations locales issues des milieux artistiques, sportifs ou sociaux. Cette manière de faire, encourage d'une part les événements autres que des animations musicales nocturnes. En explorant divers horizons, une réelle diversité sera présente à l'Esplanade des Marronniers sans que de la musique y soit toujours diffusée.*

*La PNR voit d'un bon œil que la Ville se charge de coordonner les événements de manière technique entre les diverses associations locales. En effet, un stagiaire du SELOC (poste créée à cet effet), sera présent sur place et contrôlera le bon déroulement des dites animations (horaire, niveau sonore, gestion des déchets, sécurité, etc.) avec l'appui de la PNR en cas de besoin.*

*Ce consensus entre les besoins culturels, la tranquillité publique et la gestion professionnelle de ce type d'événements nous fait clairement entrevoir de manière positive la future occupation de l'Esplanade des Marronniers.*

## **II. Discussion et conclusions de la Commission**

D'une manière générale, les commissaires s'accordent sur la nécessité de maintenir une animation sur l'Esplanade des Marronniers. La Commission s'est demandée s'il revient à la Ville de Nyon de mettre à disposition des infrastructures pour animer cette place et de coordonner les événements qui s'y dérouleraient.

Il ressort des débats de la Commission que la phase test proposée par la Municipalité a le mérite de privilégier la diversité des événements pouvant avoir lieu aux Marronniers, étant donné que les associations intéressées auront d'ores et déjà à leur disposition une infrastructure de base pour organiser leurs événements.

La question des incivilités a longuement occupé les discussions de la Commission. Selon la majorité de la Commission, le présent préavis offre une réelle affectation à l'Esplanade des Marronniers et la lutte contre les incivilités ne doit pas mener à prohiber toute possibilité d'animation en soirée sur cette place. La majorité de la Commission comprend et attend que les services de la Ville de Nyon et la PNR se coordonneront pour veiller au bon déroulement des manifestations et au respect du voisinage.

Enfin, la majorité de la Commission émet le vœu que la Municipalité présente, au terme de la première des deux années de la phase test, un bilan intermédiaire détaillant (i) l'animation de l'Esplanade des Marronniers, (ii) les retours du voisinage sur l'animation de l'Esplanade, (iii) les constats de PNR sur l'animation de l'Esplanade et (iv) et les éventuelles actions correctives à entreprendre.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

## **Le Conseil communal de Nyon**

- vu** le rapport-préavis N° 230/2020 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Alexandre Démétriadès intitulé « Pour une animation de la place des Marronniers en été » - Demande d'un crédit de CHF 130'000.- pour la mise en place d'une phase test sur 2 ans,
- ouï** les conclusions du rapport de majorité de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. de prendre acte du présent rapport-préavis comme valant réponse au postulat déposé par Monsieur le Conseiller communal Alexandre Démétriadès intitulé « Pour une animation de la place des Marronniers en été » ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 130'000.- TTC pour financer le projet pilote de 2 ans visant à offrir des animations sur la place des Marronniers, dont l'engagement d'un stagiaire au service Enfance, logement et cohésion sociale en 2021 et 2022 pour un coût total de CHF 39'000.- ;
3. de porter ce montant en augmentation du compte N°9143.20 – Dépenses du patrimoine administratif, amortissable en 2 ans.

La majorité de la Commission :

Alexandre Démétriadès, Dominique Karlen, Christos Kornaros, Vincent Buccino, Marco Carezza